



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

École doctorale Montaigne Humanités

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Mardi 30 avril à 14h– SALLE DES ACTES

Assistent à cette réunion du Conseil de l'École doctorale présidée par M. Sandro LANDI :

Représentants des enseignants-chercheurs, personnels assimilés et doctorants :

M. Éric BENOIT, M. Laurent HOUSSAIS, M. Laurent COSTE, M. Rémy CHAPOULIE, M. Olivier DEVILLERS, Mme Nathalie JAËCK, M. Raphaël ESTEVE, M. Valéry LAURAND, M. Pierre SAUVANET, M. Philippe CLARET, M. Bernard DAVASSE, M. Alain KIYINDOU, M. Frédéric LAMBERT, Mme Hannah CHAMPION, M. Pierre-Antoine IRASQUE (+ procuration Mme Avril CLOSSET).

Personnel BIATTS :

Mme Chantal DUTHU.

Ordre du jour

- 1- Validation du procès-verbal du Conseil de l'École Doctorale du 8 octobre 2018
- 2- Formulaire de convention de codirection de thèse
- 3- Mise à jour des intitulés des mentions doctorales et désignation du responsable des mentions

Demande de création ou de modification de mentions doctorales :

- Géographie
- Langues extrême-orientales : japonais / chinois / coréen
- Langues ibériques et ibéro-américaines : espagnol / portugais

- 4- Demande de codirection
 - Madame Aurélie MOUNIER (IRAMAT)
 - Madame Christelle LAHAYE (IRAMAT)
 - Monsieur Eneko Hiriart (IRAMAT)
- 5- Soutenance de thèse en langue étrangère
 - Madame Yamilet ANGULO-NOGUERA (CLARE) - *Espagnol*
 - Monsieur Luca PERUZZO (GEORESSOURCES) - *Anglais* - Thèse en codirection avec Lawrence Berkeley National Laboratory (USA)
 - Madame Hannah CHAMPION (CLIMAS) - *Anglais* - Thèse en cotutelle avec University of Eastern Finland (Finlande)
 - Madame Ichrak ISSAOUI (CLIMAS) - *Anglais*
- 6- Validation des tableaux équivalence temps formation
- 7- Questions diverses



Ouverture de la séance à 14h15.

1- Validation du procès-verbal du Conseil de l'École Doctorale du 8 octobre 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Formulaire de convention de co-direction de thèse

Sandro LANDI présente le formulaire de convention de co-direction de thèse rédigé par l'ED.

Valéry LAURAND souligne que l'on a des accords pour les cotutelles mais que dans le cadre des co-directions rien n'est prévu dans les charges d'encadrement et que cela pose un vrai problème.

Sandro LANDI précise que c'est un document qui donne une visibilité légale à la co-direction qui existe dans l'Arrêté de 2016. Le champ d'application peut être au niveau national et international. Cette convention proposée à l'international est une exception qu'il ne faut pas encourager mais qui existe pour des universités qui ne souhaitent pas rentrer dans un régime de cotutelle pour des raisons d'inégalités au niveau des taxes d'inscription.

D'un point de vue du suivi de la thèse une co-direction existera au même titre qu'une cotutelle mais la différence est qu'il n'y aura pas bi-diplomation.

C'est une possibilité à prendre en considération lorsque l'on met en place une collaboration avec un collègue d'une université étrangère en raisons de contraintes administratives.

C'est un texte qui a un sens pour formaliser le co-encadrement.

Des modifications sont apportées au document en concertation avec les membres du Conseil.

Ce formulaire, après modification, est soumis au vote du conseil qui le valide à l'unanimité.

3- Mise à jour des intitulés des mentions doctorales et désignation du responsable des mentions

Mise à jour des intitulés des mentions doctorales

Sandro LANDI présente la demande de Frédéric HOFFMAN (PASSAGES) de création d'une nouvelle mention « Géographie ». Il rappelle qu'actuellement il existe plusieurs mentions :

- géographie humaine,
- et géographie physique,

géographie tropicale n'existant plus.

Il ne voit pas la pertinence de la création de la mention « Géographie ».



Si tel était le cas, elle devrait englober géographie humaine et géographie physique pour éviter la redondance des mentions.

La parole est donnée à Bernard DAVASSE, membre de l'UR PASSAGES. N'appartenant pas au département de Géographie, il n'en a pas discuté avec Béatrice COLLIGNON et ne peut donc pas se prononcer sur ce sujet.

Nathalie JAECK intervient en soulignant que ses collègues géographes trouvent que ces classifications sont totalement obsolètes et que cette distinction leur pèse beaucoup mais souhaite néanmoins que Béatrice COLLIGNON se prononce.

Valéry LAURAND indique que Béatrice COLLIGNON est favorable au regroupement des différents champs sous la mention unique « Géographie ».

En l'absence de Béatrice COLLIGNON et d'un représentant de LAM, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Sandro LANDI présente les demandes de l'Ecole Doctorale en ce qui concerne les mentions :

- a) Langues extrême-orientales : études japonaises / études chinoises / études coréennes,
- b) Langues ibériques et ibéro-américaines : espagnol / portugais (lusophone).

En ce qui concerne le point b) Raphaël ESTEVE est favorable à la précision des mentions et propose de lancer une consultation dans son UR à cette fin. Trois mentions seraient envisageables.

En ce qui concerne le point a) Pierre-Antoine IRASQUE est favorable à la création de trois mentions distinctes pour les langues extrême-orientales.

Ce point et son vote sont reportés à l'ordre du jour du prochain Conseil de l'Ecole Doctorale.

Désignation du responsable des mentions

Valéry LAURAND souhaite qu'on renvoie le document « Proposition des responsables des mentions » afin que les équipes puissent travailler dessus.

4- Demande de codirection

- *Mme Aurélie MOUNIER (IRAMAT)*
Rémy CHAPOULIE présente l'argumentaire motivé et porté par l'équipe IRAMAT.
Le conseil accepte à la majorité cette demande (POUR : 15 – ABSTENTION : 1).
- *Mme Christelle LAHAYE (IRAMAT)*
Rémy CHAPOULIE présente l'argumentaire motivé et porté par l'équipe IRAMAT.
Le conseil accepte à la majorité cette demande (POUR : 15 – ABSTENTION : 1).



- *M. Eneko IRIART (IRAMAT)*
Rémy CHAPOULIE présente l'argumentaire motivé et porté par l'équipe IRAMAT.
Chantal DUTHU souligne que cette demande de co-direction est un projet qui n'a pas encore été validé par la Région (décision en juillet) et qu'aucun doctorant n'a été recruté.
Le conseil accepte à la majorité cette demande (POUR : 14 – ABSTENTION : 2).

5- Soutenance de thèse en langue étrangère

- *Mme Yamilet ANGULO-NOGUERA (CLARE)*
Sandro LANDI présente l'argumentaire motivé et porté par l'équipe CLARE.
La doctorante demande une soutenance en espagnol car elle estime ne pas avoir le niveau suffisant pour le faire en français.
Sandro LANDI souligne que cet argument n'est pas recevable, la politique de l'Ecole Doctorale étant d'accorder une soutenance en langue étrangère pour des raisons d'ordre scientifique et professionnel.
Pierre SAUVANET argue que la demande a été mal rédigée. Ce n'est pas vraiment un problème de non-maîtrise de la langue française mais réellement un cas d'ordre scientifique et professionnel car la doctorante est colombienne et son idée est de valoriser sa thèse sur place par la diffusion de ses travaux qui concerne la langue espagnole en Colombie.
**Le conseil accepte à la majorité cette demande
(POUR : 9 - CONTRE : 1 - ABSTENTION : 6).**
- *M. Luca PERUZZO (GEORESSOURCES) - Thèse en codirection avec Lawrence Berkeley National Laboratory (USA)*
Sandro LANDI présente l'argumentaire motivé et porté par l'équipe GEORESSOURCES.
Il rappelle que cette thèse est sous contrat IDEX et que contractuellement la langue de rédaction et de soutenance est en anglais.
- Madame Hannah CHAMPION (CLIMAS) – *Anglais - Thèse en cotutelle avec University of Eastern Finland (Finlande)*
- Madame Ichrak ISSAOUI (CLIMAS)
Sandro LANDI présente les argumentaires motivés et portés par l'équipe CLIMAS.
Ces trois demandes relevant d'un contrat Initiative d'Excellence et rentrant dans le cadre légal des thèses en langues (cf. article 11 loi du 4 août 1994), sont validées.



6- Validation des tableaux équivalence temps formation

Sandro Landi rappelle qu'un temps de formation obligatoire de 120h réparties entre l'Ecole Doctorale (60h) et les Equipes de Recherche (60h) a été voté en 2017.

Il présente le tableau proposé par l'Ecole Doctorale et le soumet à discussions.

La parole est donnée aux représentants des doctorants. Hannah CHAMPION présente le souhait des doctorants sur la proposition des formations validées par l'Ecole Doctorale :

- Organisation : Heures effectives x 2,
- Participation : Heures effectives x 1.

Laurent HOUSSAIS propose de faire un ratio pour les différentes activités de l'implication à la vie de l'Ecole Doctorale.

Laurent COSTE estime que l'Ecole Doctorale doit valoriser l'investissement en temps passé à la formation.

Ce point est soumis au vote du conseil, après discussions. Il valide le tableau d'équivalence temps formation de l'ED à l'unanimité.

Sandro LANDI demande aux UR de travailler sur leur tableau d'équivalence temps formation sous forme de bureau.

L'Ecole Doctorale va proposer des dates de rencontres.

7- Questions diverses

Sandro LANDI :

- indique la date du prochain Conseil de l'Ecole Doctorale : 11 juin 2019 ;
- rappelle les modalités et les dates de sélection des contrats doctoraux : 1 et 2 juillet 2019 ;
- présente les différentes manifestations de l'Ecole Doctorale au mois de mai :
 - Moi(s) Montaigne (du 2 au 31 mai) avec Sanjay Subrahmanya - PR invité - ,
 - Initiative Doctorante « La biodiversité agroalimentaire et horticole au cœur de projets de territoires » (les 14 et 15 mai),
 - Les Humanités en Entreprise(s), Maison de la Recherche (le 28 mai).

La séance est levée à 16h15.